

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO et Robert VERAND.

Absent excusé : Monsieur Nicolas GALLIANO

Procuration : Monsieur Nicolas GALLIANO à Monsieur René GALLIANO

Convocation en date du 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

OBJET : CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 31 Mai 1990 a instauré le Fonds de Solidarité pour le Logement, permettant d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone.

Le FSL des Alpes de Haute Provence fonctionne grâce au financement du Département et aux contributions volontaires de ses partenaires : CAF, MSA, bailleurs sociaux, communes, fournisseurs d'eau et d'énergie.

Le Département a sollicité la participation des communes au budget du FSL 04 à raison de 0,61€/habitant, le même qu'en 2022 et 2023.

Monsieur le Maire propose une participation financière de 46.36 € (0.61*76) au titre du FSL 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte et autorise le versement de 46.36 € au Département au titre du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 29 mars 2024.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

